

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 12 décembre 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :

06 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

06 décembre 2022

Objet

Demande de subventions
Ordinateur secrétariat
mairie

Mme STRADERE Michèle

SOUS-PRÉFECTURE

23 DEC. 2022

SAINT-GAUDENS

Étaient présents :

Mmes ARIÈS Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle,
VEYRIES Nadine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE
Bernard, SALES André, VALLE Anthony
Absente avec procuration : Mme WINTERSTEIN Martine donne
procuration à Mme BOLEA Maryse

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que le poste informatique de la comptabilité montre des signes de faiblesse et qu'il est temps de le changer. Aussi, Madame le Maire expose deux devis :

- Aromatic pour 530.00€ HT soit 636.00€ TTC
- VELA pour 1410.00 € HT soit 1 692.00€ TTC

Madame le Maire informe aussi qu'il est possible de demander une aide financière au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- retenir la proposition de VELA :
 - Ordinateur : 1 410.00€ HT soit 1 692.00€ TTC
 - de demander une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40% soit 564.00€ HT soit 676.80€ TTC.
 - arrête le plan de financement comme suit :
 - Dépenses : 1 410.00€ HT soit 1 692.00€ TTC
 - Conseil Départemental : 564.00€ HT soit 676.80€ TTC.
 - Autofinancement : 846.00€ HT soit 1015.20€ TTC
- et s'engage à effectuer l'achat l'année de programmation.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture en date du 22 décembre 2022.

Fait à Barbazan le 15 décembre 2022,

Le Maire,

